Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213503105-20260127-D_2026_01_004-DE

Département d'Ille et Vilaine
Commune de Saint Sauveur des Landes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT SAUVEUR DES LANDES
SÉANCE DU 27 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier, à vingt heures trente, le conseil municipal de Saint Sauveur des Landes, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, sous la présidence de M. Christophe DEROYER, maire

Date convocation : 16.01.2026
Affichage convoc : 16.01.2026

Nombre de conseillers :

En exercice :	19
Présents :	15
Absents :	4
Pouvoirs :	1
Votants :	16

Présents : DEROYER Christophe, maire, BY Françoise, HAMARD Pierrick, LEDUC Joëlle, BOIVENT Amand, adjoints,
TABURET Micheline, BRAULT Louis, TURMEL Catherine, , PARIS Stéphane, GOUDAL Mickaël, RICHER Séverine, LHERMELIN Virginie, ROUHAUD Jean-François, LECOURTOIS Xavier, ARONDEL Carine.

Absents excusés :
PEROZ Claude, JAN Stéphanie (pouvoir à Mme BY), ARNOULD Bérénice

Absent : GUILLARD Mickaël

Monsieur Goudal a été nommé secrétaire de séance

Délibération n°2026/01-004

Objet : PROJET DE COMPOSTEUR AU JARDIN PARTAGE

Afin de recevoir les biodéchets de l'ALSH *(restauration du mercredi et des vacances scolaires),* et de répondre ainsi aux obligations réglementaires de tri de biodéchets, un composteur collectif, pourrait être installé au jardin partagé, en partenariat avec L'ALOAH et le SMICTOM.

Le référent du site serait le coordonnateur de l'Espace de vie sociale (L'ALOAH), auquel la gestion du jardin partagé a été confiée par délibération n°2025/06-055 du 23.09.2025.

Le SMICTOM fournira les 3 bacs et la signalétique nécessaire et un agent du SMICTOM viendra régulièrement sur le site pour s'assurer du bon suivi.

L'ALOAH organisera des animations et événements autour du tri, du jardin partagé et du compost dans la continuité de la conférence D. Pépin organisée le 9 octobre dernier sur la valorisation des biodéchets au jardin.

Des animations sont déjà programmées chaque mois au 1er semestre 2026 afin de créer une habitude pour les habitants de pouvoir participer à la vie de ce jardin.

Le Maire ou son représentant certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
***Délais et voies de recours** : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours gracieux auprès du maire et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes.*

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213503105-20260127-D_2026_01_004-DE

Ce composteur pourrait également recevoir les biodéchets des habitants ne pouvant avoir de composteur individuel *(par exemple les habitants vivant en appartement).*

Le compost sera ensuite utilisé au jardin partagé et éventuellement disponible pour les habitants.

Le conseil municipal, à l'unanimité

- **DONNE** un avis favorable à ce projet

- **VALIDE** les modalités présentées ci-dessus

A Saint Sauveur des Landes, le 27.01.2026
Pour extrait certifié conforme
Au registre des délibérations,

Le secrétaire de séance, Le maire,

Mickaël GOUDAL Christophe DEROYER

Le Maire ou son représentant certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
***Délais et voies de recours** : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours gracieux auprès du maire et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes.*